

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12877 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL HASNI NAJOUA

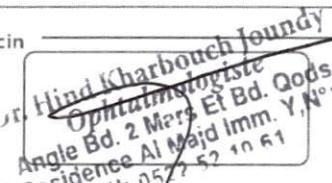
Date de naissance : 11/02/74

Adresse : Huy My Abdellah Bd Elqods N°1 fés OUHDA Casablanca

Tél. : 0666915735 Total des frais engagés : 333,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 07 SEPT 2019

Nom et prénom du malade : EL HASNI NAJOUA Age : 31

Lien de parenté : lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Antiphospholipid syndrome

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Date : 04/10/19

Signature de l'adhérente(e) : Allal Ben Abdellah - LG/nam

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/09/2013	C)		250,00	INP : 09 M 6 5 7 8 9 3 Signature : Dr. Kharbouchi Hamed Optalmologiste Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Oued Yacoub Residence Al Majid Impr. Y.N. Tunis - Tunisie - 1000

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE & PARACASINA HAMID HAFIZ PHARMACIEN AGIMA INARA, AV 2 MARS AIN CHOCK N° 86 Tél: 06 22 87 49 12 - CASABLANCA	07/09/2013	83,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

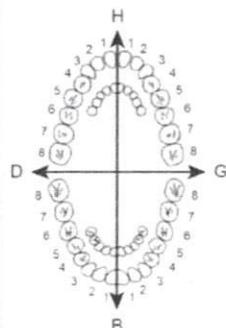
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

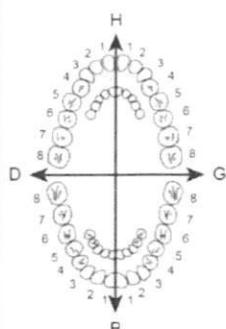
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
NOOK OPTIC Angle Bd. 2 Mars Tunis - Ain Chock - CASA Tél: 05 22 52 59 88	30/09/2013	Montu + Vene				3000 dt.
						INP: 09 500 2051

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Therapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr Hind KHARBOUCH JOUNDY

Spécialiste en Ophthalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive - Angiographie - Laser

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

Cabinet
Ophthalmologie

د. هند خربوش جندي

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جراحة الحالة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

تصوير أوعية الشبكة واللازر

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

Ordonnance

Casablanca le : 07 septembre
2019

Mme EL HASNI Najoua

Monture + verres correcteurs
Organiques, Antireflets Amincis

OD = - 4.00 (- 1.00 à 4°)

OG = - 4.25 (- 1.25 à 2°)

22 SEP. 2019

Dr. Hind Kharbouch Joudy
Ophthalmologiste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Residence Al Majd Imm. Y, N°1
Tél: 0522 52 10 61



OPTIC
Angle Bd. 2 Mars Et Bd.
Qods - Majd - Ain Chock - CASA
N°5
Tél: 0522 52 59 88

زاوية شارع 2 مارس وشارع القدس، إقامة المجد، عمارة ٢ ، الرقم ١ ، عين الشق - الدار البيضاء

Angle Bd. 2 Mars & Bd Al Qods, Resdence Al Majd Imm Y - N°1, Ain Chock - Casablanca

INPE : 091165993 - Tél / Fax : 0522 52 10 61 - E-mail : dr_kharbouch@hotmail.com

Solution stérile pour usage oculaire

PhyLarm

HER MEDIC
PPC
83.00 DHS



stériles de 10 ml

Chaque fois
que l'œil est irrité

Dr Hind KHBARBOUCH JOUNDY

Spécialiste en Ophthalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive - Angiographie - Laser

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact



د. هند خربوش جندي

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جراحة الحالة بالأمراض فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

تصوير أوعية الشبكة واللaser

الحول، الضغط - العدسات اللاصقة

Ordonnance

Casablanca le : 07 septembre
2019

Mme EL HASNI Najoua

PHYLARM



SERUM POUR LAVAGE OCULAIRE matin & soir

HYFRESH UNIDOSE

1 goutte x 3 /jour, les deux yeux, 6 Mois

Dr. Hind Kharbouch Joudy
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Residence Al Majd Imm Y-N°1
Tel: 0522 52 10 61

PHARMACIE & PARIS ALJADA, N° 25
ACIMA INARA AV 2 MARS PHARMACIEN
HAMID HAZZAZ
PHARMACIEN
1er étage
Tél: 05 22 87 49 12, CASABLANCA

زاوية شارع 2 مارس وشارع القدس، إقامة المجد، عماره ٢ ، رقم ١ ، عين الشق - الدار البيضاء

Angle Bd. 2 Mars & Bd Al Qods, Resdience Al Majd Imm Y - N°1, Ain Chock - Casablanca

INPE : 091165993 - Tél / Fax : 0522 52 10 61 - E-mail : dr_kharbouch@hotmail.com

opticienne optométriste

Contactologue

Angle Bd. 2Mars et Bd El Kods
Imm Al Majd n°5 - Ain Chok
Casablanca - Tél. : 05 22 52 59 88
GSM : 06 80 08 52 40

Facture 0004814

N° Identification : 02202896

Patente : 34062115

R. C. : 127047

FC € : 0000 37 3350 000 76

IND : 09 500 2051.

Nom et Prénom : EL HASNI NAJOUA

Date 30.09.2019

Vision de Loin	Vision de Près
OD : Sph <u>-4,00</u> cyl <u>1,00 à +4</u>	OD : Sph _____ cyl _____
OG : Sph <u>-4,25</u> cyl <u>1,25 à +2</u>	OG : Sph _____ cyl _____

Double Foyer

OD : Sph _____ cyl _____ ADD : _____

OG : Sph _____ cyl _____ ADD : _____

Quantité	Désignation	Prix
	Monture : optique	1800 dh
	Verre : Verre organique Anti-reflet à minci	1200 dh

Montant en lettres : Trois mille
Dirhams

Total 3000 dh
NOTR'OPTIC
Angle Bd. 2 Mars et Bd.
El Kods - Imm. N°5
Cachet & Signature : CASA
Tél : 05 22 52 59 88